



PLAN D'ACTION ANNUEL à l'égard des personnes handicapées

PLAN D'ACTION 2026

Adopté le 15 septembre 2025 par le conseil municipal

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Table des matières

03	PORTRAIT DE LA VILLE	
	La Ville d'Amos en chiffre	4
	Secteurs d'activité	5
<hr/>	08	DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES
	Élu responsable du dossier	8
	Personnes responsables du dossier	8
	Groupe de travail	8
<hr/>	09	DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION
<hr/>	10	DÉMARCHE DE CONSULTATION
	Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants	10
	Processus de consultation	10
<hr/>	11	LES RÉALISATIONS PASSÉES
	Complexe sportif	12
	Maison de la culture	12
	Maison du tourisme	12
	Centre Goyette-Ruel	12
	Activités récréatives et de loisirs	13
	Camp Dudemaine – Forêt récréative	13
	Camping municipal du Lac Beauchamp	13
	Ressources humaines	13
	Secteur St-Félix	13
	Urbanisme	14
	Immobilisation et environnement	14
<hr/>	15	OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026
	Mesures de promotion	16
	Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi	17
	Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations	18
	Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents	19
	Mesures d'adaptation aux situations particulières: situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile	20
	Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles	20
	Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées	21
<hr/>	22	QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION

PORTRAIT DE LA VILLE D'AMOS



3

L'occupation du territoire d'Amos remonte à 1910, et l'émission de la première charte municipale date de 1914. Située au cœur de l'Abitibi, la ville d'Amos bénéficie d'un emplacement stratégique qui la place au centre des principales voies de circulation de la région. Elle est également traversée par la rivière Harricana, une voie de communication qui a joué un rôle déterminant au début du 20^e siècle dans le développement et la colonisation, en reliant entre eux les nouveaux centres miniers.

L'économie amosoise repose principalement sur trois secteurs d'activité: **l'agriculture, les mines et la foresterie.** Au cœur des vastes réserves forestières de l'Abitibi, Amos accueille sur son territoire des usines de sciage ainsi que de nombreuses entreprises qui profitent des retombées de ce secteur. Depuis quelques années, l'exploration et l'exploitation minières connaissent une croissance soutenue, contribuant ainsi à la vitalité économique de la communauté.

En plus de cette vocation industrielle, Amos joue un rôle de premier plan en tant que chef-lieu judiciaire, centre administratif, commercial, agricole et religieux de l'Abitibi-Témiscamingue. On y retrouve tous les services d'une grande ville : centre hospitalier, salle de congrès, centre commercial, restaurants, cinéma, salle de spectacle, infrastructures sportives, et plus encore.

Amos possède également une richesse d'avenir inestimable : l'eau douce. La ville est reconnue pour offrir l'une des meilleures eaux potables au monde, filtrée naturellement par les eskers — ces amoncellements de sable laissés par le retrait des glaciers il y a plus de 12 000 ans.

Le nouveau logo, créé en 2018, représente la croisée des chemins, un carrefour au centre de la ville. Les lignes entremêlées peuvent aussi représenter le croisement des personnes, des rencontres, une communauté riche et mixte. On peut y voir un flocon, faisant référence à l'eau.

LA VILLE D'AMOS EN CHIFFRES

13 837
CITOYEN(NE)S

229
**PERSONNES
HANDICAPÉES**
membres actifs ou
inactifs de La Ressource
pour personnes
handicapées de l'A.T.

120
EMPLOYÉ(E)S
PERMANENT(E)S

120
**EMPLOYÉ(E)S
SAISONNIER(ÈRE)S
ET ÉTUDIANT(E)S**

58
**BÂTIMENTS
MUNICIPAUX**
sans service direct aux
citoyen(ne)s

6
**BÂTIMENTS
DES PARTENAIRES**

11
DIRECTEUR(TRICE)S
de service à la Ville d'Amos

11
**BÂTIMENTS
MUNICIPAUX**
avec services aux citoyen(ne)s

11
**PARCS ET ESPACES
VERTS**
+ 6 espaces verts des partenaires



SECTEURS D'ACTIVITÉ

Direction générale

La direction générale a pour mandat de mettre en œuvre les orientations en lien avec la mission de la Ville d'Amos. Elle assure aussi les communications entre le conseil, les commissions, les différents services, les projets spéciaux et les citoyen(ne)s grâce à son équipe de spécialistes en communication.

Service administratif et financier

Le Service administratif et financier a la responsabilité d'administrer et de contrôler les ressources financières de la Ville, selon les lois et normes en vigueur. Ils offrent un soutien stratégique aux gestionnaires et aux élus municipaux et fournissent les services aux citoyen(ne)s relativement aux questions financières les concernant.

Service du greffe

Le Service du greffe a pour mandat d'offrir un soutien juridique au conseil municipal et aux gestionnaires de la Ville dans le cadre de la prestation des services municipaux destinés aux citoyen(ne)s.

Service de l'urbanisme

Le Service de l'urbanisme régit les activités sur le territoire de la Ville afin que l'on y retrouve une harmonisation des différentes fonctions urbaines (résidentielles, commerciales, institutionnelles, industrielles, récréatives, etc.), et ce, relativement aux objectifs définis au plan d'urbanisme.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines joue un rôle de soutien et d'expertise auprès des gestionnaires de l'administration municipale en ce qui concerne la gestion du personnel. Ceci permet d'assurer aux citoyen(ne)s un service de qualité effectué par une main-d'œuvre qualifiée.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Culture, tourisme et qualité de vie

Le Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie coordonne l'organisation et le développement des loisirs et des activités sportives en tenant compte des intérêts et aspirations des citoyen(ne)s. Comme les sports et loisirs occupent une place importante dans la vie de la population amossoise, la Ville d'Amos veille à offrir des équipements et des infrastructures de grande qualité.

Service des travaux publics

Le Service des travaux publics veille à entretenir et améliorer les infrastructures municipales pour offrir aux citoyen(ne)s un milieu de vie sécuritaire et de qualité. Ses activités se divisent en trois secteurs : la voirie, les parcs et espaces verts, ainsi que la gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Service de l'électricité

Le Service de l'électricité de la Ville d'Amos a pour mandat de gérer et d'entretenir son propre réseau de distribution afin d'assurer une fourniture fiable et une facturation adéquate pour ses usagers, tout en offrant des services complémentaires à certaines clientèles spécifiques.

Service des immobilisations et de l'environnement

Le Service des immobilisations et de l'environnement souligne l'engagement de la Ville d'Amos à offrir un milieu de vie de qualité à sa population. Il veille à ce que le respect de l'environnement soit intégré dans le processus décisionnel et dans l'ensemble des services municipaux.

Service des incendies

Le Service des incendies de la Ville d'Amos a pour mandat d'assurer des services de prévention, d'information et d'intervention afin de permettre aux citoyen(ne)s de vivre en toute sécurité dans leur ville.



DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Élu responsable du dossier

L'élu (ou l'élue) en charge du dossier de la participation sociale des personnes handicapées est **Nathalie Michaud**, conseillère responsable du développement communautaire et social

Personnes responsables du dossier

La personne responsable de l'élaboration du plan d'action est **Mario Grenier**, gestionnaire de projets spéciaux, en collaboration avec **Julie Cazes**, consultante et agent de projet externe, tous deux relevant de la direction générale.

Groupe de travail

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

Patrick Rodrigue	Directeur général
Bernard Blais	Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie
Guy Béchard	Service des incendies
Luce Cardinal	Service de l'urbanisme
Mario Grenier	Gestionnaire de projets spéciaux
Martin Tardif	Service des travaux publics
Régis Fortin	Service des immobilisations et de l'environnement
Richard Michaud	Service administratifs et financiers
Maryse Thibault	Service des ressources humaines
Vincent St-Georges	Service de l'électricité
Mariane Michaud	Service du greffe
Catherine Langlois	Responsable des communications

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Consultation des personnes handicapées et leurs représentants	Janvier à mars 2025
Rencontre avec les directeurs de service	Avril 2025
Rencontre avec l'élue en charge du dossier	Mai 2025
Rencontre avec le directeur général	Mai 2025
Validation de la dernière version avec le comité des directeurs	Mai 2025
Présentation au conseil municipal	Mai 2025
Rédaction de la version finale	Juin 2025
Adoption au conseil municipal	15 septembre 2025



DÉMARCHE DE CONSULTATION

Consultation de personnes handicapées et leurs représentants

Les organismes suivants, en lien avec les personnes handicapées, ont été approchés pour une consultation.

ORGANISMES	DIRECTION	CONSULTÉS
Personnes handicapées Amos-Région (PHAR)	Lucie Beauregard	X
Station 55 (aînés)	Sylvie Turcotte	X
L'Arche d'Amos (multi-handicap)	Sonia Kempka	
Le Pilier (traumatisés craniocérébraux)	Isabelle Rousseau	
Vision-Travail A-T (diversité)	Monique	
Les Jardins du Patrimoine (aînés)	Isabelle Poirier	X
La Rescousse (santé mentale)	Manon Lord	X
L'Accueil d'Amos (Itinérance, santé mentale et dépendance)	Wandalina Therrien	
La Ressource pour personnes handicapées (PH régionaux)	Rémi Mailloux	X

Processus de consultation

Tous les organismes ont été contactés, par téléphone ou par courriel, afin d'expliquer la démarche et de planifier un moment de rencontre.

Certains organismes n'ont pu être rencontrés pour des raisons logistiques (nouveaux employés, absence de retour d'appel ou manque de disponibilités).

Nous avons consulté les intervenants de Personnes handicapées Amos-Région (PHAR) et la direction de La Ressource pour personnes handicapées. Également, les aînés de la résidence Les Jardins du Patrimoine (30 participants) et de Station 55 (40 participants) ont été consultés dans le cadre d'un atelier d'échanges.

Bien que les aînés ne soient pas directement considérés comme des personnes handicapées, la perte progressive de mobilité et d'autonomie constitue un indicateur pertinent des besoins futurs.

Nous remercions tous les organismes et les personnes ayant contribué à nourrir notre réflexion pour l'élaboration de ce plan d'action.



LES RÉALISATIONS PASSÉES

LES RÉALISATIONS PASSÉES

Complexe sportif Desjardins

- 100 % accessible pour les personnes à mobilité réduite
- Ascenseur disponible
- Stationnements réservés
- Toilettes adaptées
- Espace de gradin adapté avec place pour un accompagnateur
- Vestiaires adaptés (toilettes, douche, lavabo)
- Accès, équipement et patinoire conçus pour le hockey luge
- Marche-pieds pour buvettes

Maison de la culture

- Rapport d'analyse de Kéroul (2009)
- Stationnements réservés
- Toilettes adaptées
- Portes automatiques (bouton pressoir)
- Ascenseur

Maison du tourisme

- Stationnements réservés et rampe d'accès

Centre Goyette-Ruel

- Édifice dédié aux organismes communautaires
- Espace réservé pour transport adapté
- Stationnements réservés
- Monte-personnes
- Toilettes adaptées

LES RÉALISATIONS PASSÉES

Activités récréatives et de loisirs

- Parc du Capitaine-Yergeau : table de pique-nique avec espace pour fauteuil roulant;
- Parc Lions : toilette autonome accessible;
- Places avec accompagnateur pour des personnes avec difficultés (ex. accueil d'un enfant aveugle en 2024 au camp de jour).

Camp Dudemaine – Forêt récréative

- Rampe d'accès
- Stationnements réservés
- Toilettes adaptées

Camping municipal du lac Beauchamp

- Bloc sanitaire accessible
- Toilettes adaptées

Ressources humaines

- Les principes de la loi sur l'équité et la diversité sont appliqués.

Secteur Saint-Félix-de-Dalquier

- Bureau municipal et aréna : accessible avec un monte-personne
- Bâtiment municipal hébergeant le bureau de poste et le CLSC : rampe d'accès

Urbanisme

- Le Service de l'urbanisme s'est déplacé au rez-de-chaussé de l'hôtel de ville en 2021 afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ses services;
- Depuis 2020, la Ville d'Amos s'est doté d'un service de permis en ligne, ce qui permet aux citoyen(ne)s de ne pas devoir se déplacer pour obtenir un permis;
- Depuis 2017, lors de l'aménagement d'un stationnement de plus de 10 cases, 1 case doit être réservée pour les personnes à mobilité réduite et 1 case supplémentaire est exigée chaque tranche de 40 cases. Cette norme est supérieure au code du bâtiment;

- Pour les stationnements réservés sur rue, le Service de l'urbanisme contribue à leur désignation;
- Lorsqu'on autorise des projets de terrasses d'un commerçant au centre-ville, les rampes d'accès universelles disponibles sur l'avenue commerciale doivent demeurer disponibles et sans obstacle;
- Les consultations publiques liés à l'urbanisme se déroulent dans la salle du conseil, qui est accessible. Elles sont aussi webdiffusées et certaines sont également menées en ligne via la plateforme de consultation amos-et-moi.ca.

Immobilisation et environnement

- Le Service des immobilisations et de l'environnement intègre les principes d'accessibilité universelle dans l'ensemble des projets routiers réalisés;
- Stationnements désignés pour personnes handicapées conformes à la norme dans les projets;
- Les aménagements retenus tiennent compte de la nécessité de réduire le temps de traversé des piétons à mobilité réduite aux intersections;
- L'accès universel, lors de travaux de réfections majeurs, doit se faire en tenant compte du milieu bâti existant où les accès ne sont pas tous au même niveau;
- Pour les immeubles, lors de travaux de réfections majeurs, nous appliquons les normes de conception sans obstacle prévues au code du bâtiment;
- De plus, nous effectuons des travaux permettant d'adapter certaines installations existantes à ces normes, et ce, même si cela ne s'inscrit pas dans le cadre de réfections majeures.



OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures de promotion

Ces mesures visent à mieux faire connaître le potentiel et les besoins des personnes handicapées, tant auprès des membres du personnel de l'organisation que de ses clients et partenaires, afin de prévenir les préjugés et les situations de discrimination, notamment dans le cadre des services offerts.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
PROMOTION INTERNE Les directeur(trice)s de services ont une vision différente de ce que doit être l'accessibilité pour les personnes handicapées, d'autant plus que l'hôtel de ville est à la fois un lieu qui doit être accessible aux citoyen(ne)s handicapé(e)s et un environnement de travail pour les employé(e)s municipaux.	<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser les directeur(trice)s de services à la présence de citoyen(ne)s présentant des handicaps, à leurs besoins et aux mesures simples à mettre en place pour trouver l'équilibre entre l'accessibilité et l'aménagement du milieu de travail pour les employé(e)s.	Formation et sensibilisation des directeur(trice)s et des gestionnaires et du personnel des services aux citoyens	Dates de formation et nombre de participants	Direction générale	Décembre 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi

Mesures qui visent une meilleure connaissance du potentiel et des besoins des personnes handicapées, tant par les membres du personnel de votre organisation que par ses clients et ses partenaires, afin de prévenir les situations de discrimination, notamment dans le cadre du processus de dotation.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Le problème de l'accessibilité de l'hôtel de ville limite la possibilité d'embauche d'une personne à mobilité réduite.	<ul style="list-style-type: none">Développer une vision de possibilités plutôt que d'obstacles	Établir une liste des emplois accessibles ou pouvant être rendus accessibles par des aménagements raisonnables.	<ul style="list-style-type: none">Rapport des possibilités d'emploi par catégories (tableau)	Ressources humaines	Décembre 2026
Il existe un manque de connaissance et de compréhension du potentiel des travailleurs handicapés.	<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser les directeur(trice)s de services à l'embauche de personnes handicapées	Offrir une formation avec Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue sur le potentiel des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none">Date de la formation et nombre de participants.	Ressources humaines	Décembre 2026
Actuellement, aucun employé présentant un handicap n'occupe de poste au sein de l'appareil municipal, et très peu, voire aucune, candidature n'a été reçue.	<ul style="list-style-type: none">Stimuler les candidatures de personnes qualifiées avec un handicap	Ajouter une mention lors de la promotion des emplois et communiquer avec les organismes spécialisés dans l'emploi pour les personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none">Nombre de candidatures de personnes handicapées reçue	Ressources humaines	Décembre 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures d'accessibilité aux immeubles, aux lieux, aux installations

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
L'hôtel de ville n'est pas accessible, à l'extérieur comme à l'intérieur, pour les services aux citoyens (paiement de taxes, contraventions, demandes de permis, rencontres d'informations, comités consultatifs, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès à certains services de l'hôtel de ville 	Élaborer une liste des actes qui doivent se dérouler en présence et développer des moyens alternatifs pour compenser l'inaccessibilité de l'hôtel de ville.	Rapport des services qui doivent se dérouler en présence et des recommandations pour pallier à leur accès.	<ul style="list-style-type: none"> Direction générale Service administratif et financier Urbanisme Service des immobilisations et de l'environnement 	Décembre 2026
Conformité partielle ou insuffisante des bâtiments offrant des services aux citoyens en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Connaitre le niveau d'accessibilité des bâtiments 	Formation de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue sur le potentiel des personnes handicapées	Date de la formation et nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines 	Décembre 2026
Une conformité partielle ou insuffisante des parcs et espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> Libérer les stationnements pour qu'ils soient disponibles en tout temps 	Ajouter une mention lors de la promotion des emplois et communiquer avec les organismes spécialisés en emploi pour les personnes handicapées	Nombre de candidatures de personnes handicapées reçue	<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines 	Décembre 2026
Le nombre limité de stationnements réservés aux personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le nombre adéquat de stationnements réservés 	Faire respecter la norme locale d'attribution de cases de stationnement pour personnes handicapées	Nombre de nouveaux stationnement désignés pour personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Travaux publics 	Décembre 2026
L'aménagement du trottoir devant le 71, 1 ^{re} Avenue Ouest est accessible, mais présente des risques pour la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser le dénivelé pour éviter les accidents 	Ajouter une rambarde	Réduction des incidents	<ul style="list-style-type: none"> Service des immobilisations et de l'environnement Travaux publics 	Décembre 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures d'accessibilité à l'information et aux documents

Mesures concernant les documents écrits, sites internet, documents audiovisuels, etc.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Les personnes ayant des limitations d'accessibilité rencontrent des difficultés pour assister aux séances du conseil municipal.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux informations et décisions du conseil 	Varier les plateforme de diffusion (réseaux sociaux, télé communautaire MédiAT, journal Le Citoyen (L'Amosois)	<ul style="list-style-type: none"> Moyennes de visionnement lorsque mesurables 	Communications	Décembre 2026
Les personnes ayant des limitations d'accessibilité rencontrent des difficultés pour assister aux séances du conseil municipal.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux informations et décisions du conseil 	Ajouter des sous-titres aux diffusions	<ul style="list-style-type: none"> Application des sous-titres 	Communications	Décembre 2026
L'accès aux politiques, aux règlements et aux formulaires, ainsi qu'aux documents de consultation, est limité lorsqu'ils sont disponibles ailleurs qu'à l'hôtel de ville.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux politiques, aux règlements aux formulaires et à tous documents imprimés nécessaires aux citoyen(ne)s 	Rendre les documents disponibles en ligne sur le site Internet de la Ville d'Amos	<ul style="list-style-type: none"> Liste des documents disponibles en ligne 	Communications	Décembre 2026
L'accès aux politiques, aux règlements et aux formulaires, ainsi qu'aux documents de consultation, est limité lorsqu'ils sont disponibles ailleurs qu'à l'hôtel de ville.	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès aux politiques, aux règlements aux formulaires et à tous documents imprimés nécessaires aux citoyen(ne)s 	Offrir les documents imprimés ou en version imprimable dans d'autres bâtiments accessibles.	<ul style="list-style-type: none"> Liste des bâtiments où on doit déposer des documents imprimés ou à imprimer 	Communications	Décembre 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures d'adaptation aux situations particulières: situations d'urgence, de santé publique, de sécurité civile

Mesures concernant les procédures de sécurité civile et des mesures d'urgence.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Assurer la communication avec les citoyen(ne)s en situation de handicap pour l'inscription au système d'alerte ainsi que pour la diffusion d'informations, de consignes de sécurité ou de procédures d'évacuation et de réintégration.	<ul style="list-style-type: none">Rejoindre tous les citoyen(ne)s en cas de déploiement des mesures d'urgence ou de mesures de sécurité particulières	Participation de la Ville d'Amos à un projet novateur mené par un OBNL visant à soutenir les personnes vulnérables en situation d'urgence.	<ul style="list-style-type: none">Nombre de personnes handicapées inscrites	<ul style="list-style-type: none">Direction généraleOrganisation municipale de sécurité civile (OMSC)	Décembre 2026

Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles

Mesures concernant les installations et les mobiliers urbains.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
La présence de mobilier urbain dans les parcs et espaces verts pouvant constituer un obstacle à l'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none">Permettre aux personnes handicapées de profiter des parcs et espaces verts	Ajouter des équipements accessibles dans les parcs afin d'améliorer l'accessibilité pour tous les usagers.	<ul style="list-style-type: none">Pourcentage du mobilier urbain adapté	<ul style="list-style-type: none">Travaux publicsService de la culture, du tourisme et de la qualité de vie	Décembre 2026

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR L'ANNÉE 2026

Mesures d'adaptation dans le cadre de toute autre activité susceptible d'avoir une incidence sur des personnes handicapées

Mesures concernant des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans l'une ou l'autre de vos activités.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Coûts associés à la pratique d'activités	<ul style="list-style-type: none">Faciliter la participation des personnes handicapées avec un revenu modeste	Participation au programme Accès-Loisirs	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'inscriptions au programme Accès-Loisirs	Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie	Décembre 2026
Coûts associés à la pratique d'activités	<ul style="list-style-type: none">Faciliter la participation des personnes handicapées avec un revenu modeste	Mise en place du programme Circonflexe	<ul style="list-style-type: none">Statistiques d'utilisation du programme Circonflexe	Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie	Décembre 2026
Politique portant sur les services aux citoyen(ne)s	<ul style="list-style-type: none">S'assurer de rejoindre tous les types de citoyen(ne)s	Intégrer des moyens pour bien desservir les citoyen(ne)s présentant un handicap	<ul style="list-style-type: none">Politique modifiée	Direction générale	Décembre 2026
Participation aux activités nécessitant une inscription (camp de jour, natation, etc.) pour les enfants handicapés	<ul style="list-style-type: none">Permettre la participation des enfants handicapés aux activités	Réserver une place d'accompagnateur pour un enfant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none">Inscription et participation d'un enfant handicapé	Service de la culture, du tourisme et de la qualité de vie	Décembre 2026



Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Toute demande d'information, commentaire ou suggestion concernant le plan d'action ou les services offerts aux personnes en situation de handicap peut être adressée au responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

Mariane Michaud

Greffière



819 732-3254, poste 203



mariane.michaud@amos.quebec